



Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 19 juin 2024

Feuillet n°
Vu, le Maire

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
13 juin 2024

Date d'affichage :
13 juin 2024

Objet

N° 24.06.19 – 035
Modification tableau des effectifs
– Création d'emplois

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDÉ, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GATEAU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESTE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Isabelle LABEYRIE, Sandra TOLLIS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Jihane THELU, Michel LABOILLE-MORESMAU, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

Procuration : Isabelle LABEYRIE donne procuration à Marion GATEAU – Sandra TOLLIS donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Delphine ALLEGRE donne procuration à Isabelle MAINPIN – Jihane THELU donne procuration à Florence CATUS – Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN – Olivier PEANNE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN – Florian DEYGAS donne procuration à Aurélie SOUBESTE

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1°) *Pérennisation de contrats*

- de **CREER** :
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique

2°) *Avancement de grades et promotion interne*

- de **SUPPRIMER** :
- 1 poste à temps complet d'adjoint du patrimoine principal 2^e classe
- 1 poste à temps complet d'adjoint d'animation
- 2 postes à temps complet d'adjoint technique
- 1 poste à temps complet d'ATSEM principal 2^e classe
- 2 postes à temps complet d'adjoint technique principal 1^e classe
- 2 postes à temps complet d'agent de maitrise



Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 19 juin 2024

Feuillet n°
Vu, le Maire

- *de CREER :*
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et correspondant au grade d'adjoint du patrimoine principal 1^e classe
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation et correspondant au grade d'adjoint d'animation principal 2^e classe
- 2 postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'Adjoint Technique Principal 2^e classe
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des ATSEM et correspondant au grade d'ATSEM Principal 1^e classe
- 2 postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et correspondant au grade d'agent de maîtrise
- 2 postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et correspondant au grade d'agent de maîtrise principal

La rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi concernés.

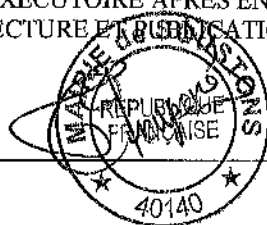
Madame le Maire est chargée de recruter les responsables de ces postes.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 25.06.24

Mme Le Maire,



Soustons, le 20 juin 2024,
Madame le Maire,

Frédérique CLARRENEIX

